

RÉGLEMENT 2024

LA MONTÉE DU NID D'AIGLE

CONDITIONS GENERALES :

La Montée du Nid d'Aigle se déroule en conformité avec le règlement qui suit. Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et accepte ce présent au moment où il prend le départ de l'épreuve. Tous les participants s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règles.

Article 1 : ORGANISATION

L'épreuve est ouverte aux athlètes licenciés et non licenciés de toutes nationalités. Elle est organisée le Samedi 20 Juillet 2024 par la commune de Saint-Gervais.

Article 2 : DEFINITION DE L'EPREUVE

La 37^{ème} montée du Nid d'Aigle, ouverte uniquement aux coureurs nés en 2002 et avant (à partir de la catégorie Espoirs), est une course chronométrée comptant pour le **Challenge des Coupes de France de Course en Montagne** et le **Circuit Coupe du Monde de Course en Montagne**. L'utilisation des bâtons et chaussures à pointes est interdite pour la course sous peine de disqualification. Les bâtons sont tolérés pour la randonnée non chronométrée.

Article 2.1 : Les Horaires de départ

- 7h00 : départ de la randonnée, depuis le Parc Thermal du Fayet
- 9h00 : départ de la course Montée du Nid d'Aigle au Parc Thermal du Fayet

Article 2.2 : Barrières Horaires

L'heure limite de passage **est fixée à 10h40 au Champel et 11h30 à Miage**. Des minibus seront mis en place pour redescendre les personnes en difficulté. Toute personne arrivant après cet horaire se verra retirer son dossard par le contrôleur et devra reprendre la navette mise en place pour redescendre.

Article 3 : INSCRIPTION

Les inscriptions doivent se faire avant le vendredi 5 juillet 2024 à 20h00, délai de rigueur, exclusivement en ligne sur le site : <https://www.saintgervais.com/jai-envie/evenement-et-animation/la-montee-du-nid-daigle/>

La manifestation est limitée à 500 participants. Si cette limite est atteinte avant le lundi 1er juillet 2024, les inscriptions seront closes.

! AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE !

PRIX DE L'INSCRIPTION

42€ pour la course chronométrée et la randonnée non chronométrée.

Cette inscription comprend :

- La participation à la course
- Le cadeau coureur
- La descente par le Tramway du Mont-Blanc
- Le repas local d'après course – Festivités et animations

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Une inscription peut être remboursée en intégralité jusqu' **2 semaines avant la course (jusqu'au vendredi 5 juillet 20h00)** sous réserve d'un **justificatif certificat médical de contre-indication à la participation d'une épreuve de course en montagne en compétition.**

L'organisation se donne le droit d'interdire toute participation ultérieure à la Montée du Nid d'Aigle à quiconque ayant rétrocedé son dossard à une tierce personne.

Article 4 : RANDO NID D'AIGLE

Le règlement et l'inscription sont identiques à la course chronométrée.

Les participants de la randonnée ont également accès aux ravitaillements le long du parcours, à l'arrivée et au repas coureurs après la course dans le centre de Saint-Gervais.

BARRIERES HORAIRES :

L'heure limite de passage **est fixée à 10h40 au Champel et 11h30 à Miage.** Des minibus seront mis en place pour redescendre les personnes en difficulté. Toute personne arrivant après cet horaire se verra retirer son dossard par le contrôleur et devra reprendre la navette mise en place pour redescendre.

Article 5 : PUBLICITE DU REGLEMENT

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit de modifier, de suspendre ou d'annuler la course sans que leur responsabilité puisse être engagée.

Ces changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés et feront partie intégrante du présent règlement auquel ils seront annexés.

> UN BRIEFING sera transmis par mail, le lundi précédent la course, pour informer les participants des éléments importants et des horaires à respecter. Ce briefing sera aussi mis en ligne sur la page « Montée du Nid d'Aigle » du site internet.

Article 6 : CERTIFICAT MEDICAL et LICENCE

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - Fédération française du sport adapté (FFSA)
 - Fédération française handisport (FFH)
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - Fédération sportive des ASPTT
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition rédigé en langue française daté signé avec le nom et les références du médecin (ou avec la traduction s'il n'est pas rédigé en français) et ce même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAFF

Attention :

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra **IMPÉRATIVEMENT** joindre en ligne (au moment de l'inscription) :

- Soit son certificat médical daté de moins d'un an au jour de la course
- Soit une copie de sa licence en vigueur

Aucune autre licence ou attestation de licence ne sera acceptée **après le samedi 6 juillet 2024**. Une fois ce document validé par l'organisation, un email de confirmation sera envoyé pour confirmer l'inscription définitive.

En cas d'oubli ou passée la date du 6 juillet 2024 ou sans accusé de réception du document en question, le coureur inscrit devra le présenter directement au retrait des dossards le samedi 20 juillet 2024.

Aucun dossard ne sera délivré si un certificat médical valable n'a pas été fourni à l'organisateur.

Article 7 : RETRAITS DES DOSSARDS et SACS COUREURS

Les dossards et sacs coureurs seront à retirer, **sur présentation d'une pièce d'identité.**

Cette année, dans notre volonté de réaliser un évènement « responsable » nous demandons à tous les participants de **déposer leur sac coureur la veille de la course lors du retrait des dossards**. Dans notre logistique, cela nous permettra de monter les sacs coureurs par le tramway du Mont-Blanc et de ne plus utiliser l'hélicoptère ! Merci de votre compréhension.

- Le vendredi 19 juillet 2024 de **17h00 à 19h00** sur l'Esplanade Marie Paradis (Saint-Gervais Centre)
- **Pour les participants ne séjournant pas à Saint-Gervais une tolérance sera acceptée le matin de la course entre 6h30 et 8h15 pour le retrait des dossards et dépose des sacs coureurs à la télécabine de saint-gervais/le bettex.**

DOSSARDS

Le dossard devra être accroché sur la poitrine (à l'aide d'épingles) et il devra être entièrement lisible durant toute la course. Toute personne ne portant pas de dossard sera écartée de la course. Aucun dossard ne peut être donné ou échangé auprès d'un autre coureur.

SACS COUREURS

Le transport des sacs coureurs est assuré par l'organisation, depuis le lieu de départ jusqu'au lieu d'arrivée.

>> Les sacs coureurs seront munis d'une étiquette portant le numéro de dossard.

Ce qu'il faut mettre dans votre sac coureur :

- Une gourde d'eau pour la descente en train (45min) : **AUCUNE BOUTEILLE PLASTIQUE NE SERA DISTRIBUÉE À L'ARRIVÉE !**
- Vêtements chauds pour se couvrir
- Pas d'objet de valeur dans votre sac coureur !

L'arrivée se faisant en milieu montagnard, altitude 1 800 mètres, ce sac est donc essentiel à votre sécurité pour l'arrivée de la course. Pour cette raison vous devez prendre le nécessaire pour vous couvrir et vous hydrater correctement.

Vous retrouverez votre sac sur le site d'arrivée. Il vous faudra ensuite respecter l'horaire du Tramway qui vous sera donnée à l'arrivée de la course pour la descente.

Article 8 : STATIONNEMENTS

Les travaux en cours sur Saint-Gervais sur cette période ne permettent pas d'envisager une zone unique de parking réservée pour la course. Le stationnement est donc à privilégier sur les zones suivantes :

- **Parking de la Télécabine Saint-Gervais/Le Bettex (suivre la signalétique mise en place).**
- **Parking de la patinoire**
- **Parking souterrain 2KM3**

Le stationnement n'est pas autorisé aux abords du Parc Thermal, il vous faudra descendre jusqu'au Parc thermal à pied pour rejoindre le départ de la course. (Environ 15 à 30 minutes à pied).

Article 9 : PROGRAMME

VENDREDI 19 JUILLET 2024

De 17H à 19H00– Retrait des dossards + **Dépôt des sacs des coureurs** sur L'Esplanade Marie Paradis (Saint-Gervais Centre)

18H00 – Présentation des athlètes sur la Promenade du Mont-Blanc (Saint-Gervais Centre)

SAMEDI 20 JUILLET 2024

7H00 – Départ de la randonnée

9H00 – Départ de la course

11H00 – Arrivée 1er HOMME

11H15 – Arrivée 1ère FEMME

De 13H à 16H00– Repas à l'Esplanade Marie Paradis (Saint-Gervais Centre)

16H00 – Podium sur l'Esplanade Marie Paradis (Saint-Gervais Centre)

FICHE TECHNIQUE DE LA COURSE

- **Nom de l'épreuve** : La Montée du Nid d'Aigle
- **Date de la 36ème édition** : Samedi 20 Juillet 2024

- **Lieu** : Saint-Gervais Les-Bains, 74170
- **Départ** : Parc Thermal du Fayet – Altitude 504 m
- **Arrivée** : Bellevue – Altitude 1800 m
- **Distance** : 20 KM
- **Dénivelé** : 1850 D+
- **Ravitaillements sur le parcours** : 3 ravitaillements en alimentation / 3 ravitaillements en eau – Les contenants (sac de trail, gourde) sont tolérés.
- **Assistance** : Tolérée sur les postes de ravitaillement uniquement – 10m avant – 10 m après. Si ravitaillement HORS ZONE DE RAVITAILLEMENT > disqualification.
- **Matériel Obligatoire** : Bâtons Interdits (sauf randonnée).
- **Nombre de coureurs** : 500
- **Barrières horaires** : 10H40 au CHAMPEL / 11h30 à MIAGE maximum au ravitaillement du « PONT DES PLACES ».
- **Balisage** : Le tracé est balisé. Sur les parties goudronnées avec des baliseurs ou marquage au sol « Montée du Nid d'Aigle ». Pour les sentiers, le balisage sera identifié par des fanions au sol.
- **Contrôle** : Des postes de contrôle sont positionnés sur le parcours. Les fermiers de la course et de la randonnée remonteront les feuilles de contrôle afin de vérifier le passage de tous les coureurs.
- **Descente en TMB** : prendre le tramway du Mont Blanc aux horaires indiqués à l'arrivée par l'organisation. Afin d'améliorer votre descente merci de respecter l'horaire inscrit sur votre ticket.

Article 10 : SERVICES GÉNÉRAUX

La sécurité de la course est assurée par la police municipale et les signaleurs.

Le service médical est assuré par la Société de Secours en montagne ainsi qu'un médecin urgentiste (Jacques CHAMPAGNE). Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Elle avisera sans délai le directeur de course à l'inaptitude du concurrent à continuer l'épreuve. Son dossard lui sera retiré signifiant sans appel sa mise hors course. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Toute dégradation, tricherie ou atteinte à un bénévole peut engendrer une disqualification.

Tout coureur autorise l'organisation à lui donner tous les soins médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Article 11 : ASSURANCES

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu'aux tiers durant le déroulement de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Article 12 : DROITS D'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs et leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation sur tous supports sur lesquels il pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve. Cette autorisation est valable pour le monde entier.

Article 13 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Le temps de chaque concurrent sera décomposé en heure et en minute. Le chronomètre de l'organisation sera la seule référence officielle.

L'organisation récompensera les podiums des catégories suivantes :

- SCRATCH HOMMES de 1 à 10
- SCRATCH FEMMES de 1 à 10

- RECORD HOMME ET FEMME

- ESPOIRS HOMMES de 1 à 3
- ESPOIRS FEMMES de 1 à 3

- MASTERS 50 ans HOMMES de 1 à 3
- MASTERS 50 ans FEMMES de 1 à 3
- MASTERS 60 ans HOMMES de 1 à 3
- MASTERS 60 ans FEMMES de 1 à 3
- MASTERS 70 ans HOMMES de 1 à 3
- MASTERS 70 ans FEMMES de 1 à 3

Article 14 : RÉCLAMATION

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol de détérioration des sacs coureurs qui surviendrait, avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 15 : CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

Article 16 : ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

En s'inscrivant à l'épreuve, les coureurs s'engagent à :

- Respecter le code de la route lors des sections urbaines du parcours.
- Respecter les consignes des signaleurs lors des traversées de route.
- Courir sur le trottoir du côté où sont situés les signalisations du parcours.
- Respecter les lieux traversés.
- Suivre le parcours sans couper les sentiers car cela provoque une érosion irréversible du site.
- Respecter la faune et la flore.
- Porter le dossard visible, sur la poitrine, durant l'épreuve et le second dossard indéchirable sur le sac coureur.
- Porter assistance à tout coureur en difficulté.
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.
- Descente en TMB : prendre le tramway du Mont Blanc aux horaires indiqués à l'arrivée par l'organisation. Merci de respecter l'horaire indiqué sur le ticket.

RÈGLEMENTATION SPECIFIQUE

La course est organisée selon les **règles techniques internationales de l'athlétisme mondial**. De ce fait, une réglementation spécifique s'applique concernant la conduite de course. Si le Juge Arbitre est convaincu, sur le rapport d'un juge, ou autre, qu'un athlète

- A quitté le parcours balisé, réduisant ainsi la distance à parcourir ;
- Reçoit toute forme d'assistance telle que l'allure ou des rafraichissements en dehors des postes de secours ou points de ravitaillements officiels ;
- Ne respecte pas l'un des règlements spécifiques de la course ;

Celui-ci (l'athlète) sera disqualifié ou recevra une pénalité prévue par le règlement spécifique de la course.

AUTRE MANQUEMENT AU REGLEMENT ENTRAINANT UNE DISQUALIFICATION IMMEDIATE

- **Jet de débris (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage**
- **Appel à un Pacer/lièvres**
- **Triche**
- **Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste**
- **Refus d'un contrôle anti-dopage**
- **Port des bâtons (toléré uniquement pour la randonnée non chronométrée)**
- **Non-respect des personnes (organisation ou coureurs)**

Un participant dont les supporteurs font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.

Les commissaires de course présents sur le parcours et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer **immédiatement une disqualification en cas de non-respect.**

Article 17 : CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, la position des ravitaillements et des postes de secours, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- Différer le départ
- Modifier les barrières horaires
- Reporter la date de départ
- Adapter l'itinéraire des épreuves
- Annuler l'épreuve
- Arrêter l'épreuve en cours

Article 18 : ENVIRONNEMENT

Une réflexion globale a été faite à toutes les échelles de l'organisation de la course pour engager une démarche **éthique, durable et écologique**. Pour ce faire, c'est un travail commun : à nous organisateur de mettre les outils pour rentrer dans cette démarche et à vous, participants, de respecter les actions mises en place pour que puissions pérenniser nos loisirs dans ce terrain de jeu incroyable !

MERCI POUR VOTRE IMPLICATION ET VOTRE COMPRÉHENSION

- Déposer votre sac coureur et retirer votre dossard la veille de la course pour faciliter la logistique du transport des sacs coureurs jusqu'à l'arrivée.
- Respecter le tri sélectif
- Ne pas jeter de déchets
- Rendre les couverts et la vaisselle réutilisables après le repas
- Favoriser l'utilisation des transports en commun. Gare SNCF à Saint-Gervais et navettes gratuites à disposition !
- Porter un gobelet pour vous ravitailler pendant la course.

Article 19 : RAVITAILLEMENTS ET REPAS COUREURS

RAVITAILLEMENTS

- **Ravitaillements sur le parcours** : 4 ravitaillements en alimentation / 3 ravitaillements en eau
- **Assistance** : Tolérée sur les postes de ravitaillement uniquement – 10m avant – 10 m après. Si ravitaillement HORS ZONE DE RAVITAILLEMENT > disqualification.

REPAS COUREURS

Le repas coureur sera servi dans le centre de Saint-Gervais de 13H00 à 16H00. Repas sous forme de self-service proposé par un cuisinier local.

RULES 2024

LA MONTÉE DU NID D'AIGLE

GENERAL CONDITIONS:

The Montée du Nid d'Aigle is run in accordance with the following regulations. Each competitor acknowledges that he/she has read the regulations and accepts them at the start of the race. All participants agree to abide by these rules by the mere fact of their registration, and release the organizers from any liability for any incident or accident that may occur as a result of non-compliance with these rules.

Article 1: ORGANIZATION

The event is open to licensed and non-licensed athletes of all nationalities. It is organized on Saturday July 20, 2024 by the commune of Saint-Gervais.

Article 2: DEFINITION OF THE EVENT

The ^{37ème} montée du Nid d'Aigle, open only to runners born in 2002 and before (from the Espoirs category upwards), is a timed race counting towards the **Challenge des Coupes de France de Course en Montagne** and the **Circuit Coupe du Monde de Course en Montagne**. The use of poles and spiked shoes is forbidden during the race, under penalty of disqualification. Poles are tolerated for the non-timed hike.

Article 2.1 : Starting times

- 7:00 am: start of the hike, from the Parc Thermal du Fayet
- 9:00 am: start of the Montée du Nid d'Aigle race from the Parc Thermal du Fayet.

Article 2.2: Time barriers

The cut-off time is **10.40 a.m. at Champel** and **11.30 a.m. at Miage**. Minibuses will be provided to bring down people in difficulty. Anyone arriving after this time will have their number withdrawn by the controller and will have to take the shuttle bus back down.

Article 3: REGISTRATION

Registrations must be made before Friday, July 5, 2024 at 8:00 p.m., exclusively online at <https://www.saintgervais.com/jai-envie/evenement-et-animation/la-montee-du-nid-daigle/>.

The event is limited to 500 participants. If this limit is reached before Monday July 1, 2024, registration will be closed.

! NO ON-SITE REGISTRATION!

REGISTRATION PRICE

42€ for the timed race and the non-timed hike.

Registration includes :

- Participation in the race
- Runner's gift
- Descent on the Mont-Blanc Tramway
- Local post-race meal - Festivities and entertainment

CANCELLATION OF REGISTRATION

Registrations may be reimbursed in full up to **2 weeks before the race (until Friday, July 5, 8:00 p.m.)**, subject to **proof of a medical certificate stating that the participant is not fit to take part in a competitive mountain race.**

The organizers reserve the right to prohibit any further participation in the Montée du Nid d'Aigle by anyone who has transferred their number to a third party.

Article 4 : RANDO NID D'AIGLE

Rules and registration are identical to those for the timed race.

Participants in the hike also have access to refreshments along the route, at the finish and at the runners' meal after the race in the center of Saint-Gervais.

TIME BARRIERS:

The cut-off times are **10.40 a.m. at Champel** and **11.30 a.m. at Miage**. Minibuses will be available to bring down people in difficulty. Anyone arriving after this time will have their number withdrawn by the controller and will have to take the shuttle bus back down.

Article 5: PUBLICITY OF RULES

The organizers reserve the right, for any reason whatsoever, to modify, suspend or cancel the race without incurring any liability.

Any such changes will be notified in advance by any appropriate means and will form an integral part of the present regulations, to which they will be appended.

> A BRIEFING will be sent by e-mail on the Monday before the race, to inform participants of the important elements and times to be respected. This briefing will also be posted on the "Montée du Nid d'Aigle" page of the website.

Article 6 : MEDICAL CERTIFICATE and LICENCE

To take part in any competition, participants must present the following to the organizer:

- An Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running license issued by the FFA, or a "Pass' J'aime Courir" issued by the FFA and completed by the doctor, valid on the date of the event. (Please note: other FFA licenses (Health, Supervision and Discovery) are not accepted).
- Or a sports license, valid on the date of the event, on which must appear, by any means, the non-contraindication to the practice of sport in competition, athletics in competition or running in competition and issued by one of the following federations:

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- French National Police Sports Federation (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
 - Or a medical certificate of no contraindication to the practice of competitive sport or competitive athletics or competitive running, dated less than one year before the date of the competition, or a copy thereof. No other document can be accepted as proof of possession of the medical certificate.
 - Foreign participants are required to provide a medical certificate of no contraindication to the practice of athletics or running in competition written in the French language dated and signed with the name and references of the doctor (or with the translation if it is not written in French) and this even if they are holders of a competition license issued by an IAFF-affiliated federation.

Please note:

To finalize your registration, you **MUST** attach the following documents online (at the time of registration):

- Either a medical certificate dated less than one year before the day of the race
- Or a copy of their current license

No other license or license certificate will be accepted **after Saturday, July 6, 2024**. Once this document has been validated by the organization, a confirmation email will be sent to confirm the definitive registration.

If the document is forgotten or not received by July 6, 2024, the registered runner must present it directly at the number pick-up on Saturday, July 20, 2024.

No race numbers will be issued unless a valid medical certificate has been provided to the organizer.

Article 7: NUMBER and RUNNER'S BAG WITHDRAWAL

Bib numbers and runners' bags can be collected on **presentation of proof of identity**.

This year, as part of our drive to run a "responsible" event, we are asking all participants to **hand in their runners' bags the day before the race when they collect their numbers**. In terms of logistics,

this will enable us to take the bags up on the Mont-Blanc tramway and avoid using the helicopter!
Thank you for your understanding.

- Friday, July 19, 2024 from **5:00 pm to 7:00 pm** on the Esplanade Marie Paradis (Saint-Gervais Centre)
- **For participants not staying in Saint-Gervais, a tolerance will be accepted on the morning of the race between 6.30am and 8.15am to collect race numbers and drop off runners' bags at the saint-gervais/le bettex gondola.**

NUMBERS

Race numbers must be pinned to the chest and kept legible throughout the race. Anyone not wearing a number will be disqualified from the race. No bib may be given or exchanged with another runner.

RUNNERS' BAGS

Runner bags will be transported by the organization from the start to the finish.

>> Runners' bags will be labelled with their race number.

What to put in your runner's bag :

- A water bottle for the train descent (45min): **NO PLASTIC BOTTLES WILL BE HANDED OUT AT THE FINISH!**
- Warm clothing to cover up
- No valuables in your runner's bag!

The finish is in the mountains, at an altitude of 1,800 metres, so this bag is essential for your safety at the finish. That's why you need to take everything you need to cover up and keep properly hydrated.

You'll find your bag at the finish site. You will then have to respect the Tramway timetable which will be given to you at the finish for the descent.

Article 8: PARKING

Work in progress in Saint-Gervais during this period makes it impossible to envisage a single parking area reserved for the race. Parking is therefore preferable in the following areas:

- **Parking at the Saint-Gervais/Le Bettex Télécabine (follow the signs).**
- **Ice rink parking lot**
- **Underground parking lot 2KM3**

Parking is not permitted around the Parc Thermal, so you'll have to walk down to the Parc Thermal to reach the start of the race (approx. 15-30 minutes on foot).

Article 9: PROGRAMME

FRIDAY JULY 19, 2024

5:00 pm to 7:00 pm -Number pick-up and **bag drop-off** on Esplanade Marie Paradis (Saint-Gervais Centre)

18H00 - Athletes' presentation on the Promenade du Mont-Blanc (Saint-Gervais Centre)

SATURDAY, JULY 20, 2024

7H00 - Start of the ride

9H00 - Start of the race

11H00 - Finish 1st MEN

11:15 am - Finish 1st WOMAN

13H to 16H00- Lunch at Esplanade Marie Paradis (Saint-Gervais Centre)

16H00 - Podium on Esplanade Marie Paradis (Saint-Gervais Centre)

RACE DATA SHEET

- **Name of race** : La Montée du Nid d'Aigle
- **Date of the 36th edition**: Saturday, July 20, 2024
- **Location** : Saint-Gervais Les-Bains, 74170
- **Start**: Parc Thermal du Fayet - Altitude 504 m
- **Finish** : Bellevue - Altitude 1800 m
- **Distance** : 20 KM
- **Difference in altitude** : 1850 D+.
- **Refreshment points on the course**: 3 food / 3 water refreshment points - Containers (trail bag, water bottle) are tolerated.
- **Assistance**: Tolerated at aid stations only - 10m before - 10m after. If refuelling outside the refuelling zone > disqualification.
- **Compulsory equipment**: Sticks forbidden (except trekking).
- **Number of runners**: 500
- **Time barriers** : 10:40 am at CHAMPEL / 11:30 am at MIAGE maximum at the "PONT DES PLACES" feed station.
- **Marking**: The route is marked. On tarmac sections, with markers or markings on the ground "Montée du Nid d'Aigle". Trail markings will be identified by flags on the ground.
- **Downhill by TMB**: take the Mont Blanc tramway at the times indicated on arrival by the organizers. In order to improve your descent, please respect the time indicated on your ticket.

Article 10: GENERAL SERVICES

Race safety is ensured by the municipal police and marshals.

Medical services are provided by the Mountain Rescue Society and an emergency doctor (Jacques CHAMPAGNE). They may decide to withdraw a competitor from the race for medical reasons. They will immediately notify the race director of the competitor's inability to continue the race. The competitor's number will be withdrawn, signifying without appeal that he or she is out of the race.

Any runner disqualified who decides to continue the race does so at his or her own risk, and the organization cannot be held responsible in the event of an accident.

Any damage, cheating or injury to a volunteer may result in disqualification.

All runners authorize the organization to provide medical care and hospitalization in the event of accident or emergency.

Article 11: INSURANCE

It is expressly stated that riders take part in the competition under their own and exclusive responsibility. The organization declines all responsibility in the event of accident or theft to competitors or third parties during the event.

License holders are covered by the insurance linked to their license. Other participants are responsible for their own insurance. The organizers are covered by civil liability insurance.

Article 12: IMAGE RIGHTS

Each runner expressly authorizes the organizers and their assignees, such as partners and the media, to use images taken during his or her participation on any media on which he or she may appear, for an unlimited period, for any direct or derivative use of the event. This authorization is valid worldwide.

Article 13: CLASSIFICATION AND AWARDS

Each competitor's time will be broken down into hours and minutes. The organization's stopwatch will be the only official reference.

The organization will award podiums in the following categories:

- SCRATCH MEN from 1 to 10
- SCRATCH WOMEN from 1 to 10
- RECORD MEN AND WOMEN
- ESPOIRS MEN from 1 to 3
- ESPOIRS WOMEN from 1 to 3
- MASTERS 50 years MEN from 1 to 3
- MASTERS 50 years WOMEN from 1 to 3
- MASTERS 60 years MEN from 1 to 3
- MASTERS 60 years WOMEN from 1 to 3
- MASTERS 70 years MEN from 1 to 3
- MASTERS 70 years WOMEN from 1 to 3

Article 14: CLAIMS

The organization declines all responsibility in the event of loss, theft or damage to runners' bags before, during or after the event.

Article 15: DOPING CONTROLS

Any competitor may be subject to doping control before, during or at the finish of the event. In the event of refusal or abstention, the athlete will be sanctioned in the same way as if he/she were convinced of doping.

Article 16: PARTICIPANT COMMITMENT

By entering the event, riders undertake to :

- Respect the highway code in the urban sections of the course.
- Respect the instructions of the signallers when crossing the road.
- Run on the sidewalk on the side where the course signs are located.
- Respect the places you cross.
- Follow the course without cutting the paths, as this causes irreversible erosion of the site.
- Respect the flora and fauna.
- Wear a visible number on your chest during the race, and a second tear-proof number in your runner's bag.
- Assist any runner in difficulty.
- Allow yourself to be examined by a doctor and respect his decision.
- TMB descent: take the Mont Blanc tramway at the times indicated by the organizers on arrival. Please respect the time indicated on the ticket.

BREACHES OF THE RULES LEADING TO IMMEDIATE DISQUALIFICATION

- **Deliberate littering by a competitor or a member of his/her entourage**
- **Calling for a Pacer/lips**
- **Assistance outside authorized zones**
- **Cheating**
- **Refusal to obey an order from race management, a commissaire, a station chief, a doctor or a first-aider**
- **Refusing a doping control**
- **Wearing of poles (tolerated only for non-timed hikes)**
- **Non-respect of persons (organization or runners)**

Participants whose supporters show incivility and/or refuse to respect the organizer's instructions will be penalized.

The race marshals present on the course and the station managers at the various checkpoints and refreshment posts are empowered to enforce compliance with the rules and to **immediately** apply a **disqualification in the event of non-compliance.**

Article 17: EXCEPTIONAL CONDITIONS

If circumstances so require, the organisers reserve the right to modify at any time the course, start times, time barriers, the position of refreshment and aid stations, and any other aspect linked to the smooth running of the event.

In the event of force majeure, adverse weather conditions or any other circumstance endangering the safety of competitors, the organization reserves the right to :

- Postpone the start
- Modify time limits
- Postpone the start date
- Adapt the race itinerary
- Cancel the event
- Stop event in progress

Article 18: ENVIRONMENT

A global reflection has been made at all levels of the organization of the race to engage an **ethical, sustainable and ecological** approach. It's up to us, the organizers, to put the tools in place to take this approach, and to you, the participants, to respect the actions put in place so that we can perpetuate our leisure activities in this incredible playground!

THANK YOU FOR YOUR INVOLVEMENT AND UNDERSTANDING

- Drop off your runner's bag and pick up your number the day before the race to facilitate the logistics of transporting runner's bags to the finish.
- Respect selective sorting
- Do not litter
- Make cutlery and crockery reusable after the meal.
- Encourage the use of public transport. SNCF station at Saint-Gervais and free shuttles available!
- Carry a cup to refuel during the race.

Article 19: RUNNERS' SUPPLIES AND MEALS

REFRESHMENTS

- **On-course refreshments:** 4 food / 3 water refreshments
- **Assistance:** Tolerated at refreshment posts only - 10m before - 10m after. If refuelling outside the refuelling zone > disqualification.

RUNNER'S MEAL

The runners' meal will be served in the center of Saint-Gervais from 1:00 pm to 4:00 pm. Self-service meal provided by a local chef.

